



Isabelle Rauch

Députée de la Moselle

.....
isabelle.rauch@assemblee-nationale.fr



Bulletin d'information économique COVID-19

Vendredi 16 avril 2021

À la suite des mesures de freinage de l'épidémie annoncées par le Président de la République dans son adresse aux Français le 31 mars dernier, ainsi qu'à la déclaration du Premier Ministre devant le Parlement le 1er avril, j'ai décidé de publier à nouveau un bulletin d'information économique.

Synthèse d'informations utiles aux décideurs économiques du territoire, il se veut un outil de veille et de vulgarisation de l'information.

J'espère qu'il vous sera utile, et demeure ouverte à vos suggestions ou pour répondre à toute question à l'adresse suivante : isabelle.rauch@assemblee-nationale.fr

Prolongation de l'aide de 500 euros pour la numérisation des TPE et élargissement du dispositif à toutes les entreprises de moins de 11 salariés

Dans le cadre du plan de soutien à la numérisation des commerçants, des artisans et des professionnels libéraux, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et **Alain Griset**, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises ont confié, en janvier 2021, à **France Num**, initiative gouvernementale pour la transformation numérique des entreprises pilotée par la Direction générale des Entreprises, la mise en place d'une aide numérique de 500 euros destinés à couvrir des coûts de numérisation pour les TPE fermée administrativement lors du second confinement et les hôtels. Cette aide a déjà été sollicitée par 27 000 entreprises.

Pour permettre à un maximum d'entreprises de bénéficier du dispositif, et au regard de l'actualité sanitaire, **la période d'éligibilité des factures est prolongée jusqu'au 30 juin et cette aide est étendue à toutes les entreprises de moins de 11 salariés, tout secteur d'activité confondu.**

Ce chèque numérique répond à un réel besoin des petites entreprises de se doter d'outils numériques pour la poursuite et la relance de leur activité. Il participe à accompagner la transformation numérique des entreprises, qui est l'un des enjeux prioritaires du plan de relance.

Les entreprises ont désormais la **possibilité de présenter une facture datée jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 mars initialement.**

Pour rappel, cette aide prend en charge tout ou partie des coûts liés à une démarche de numérisation concernant la vente ou la promotion, la gestion de l'entreprise ou encore la relation client.

Pour bénéficier de cette aide, les entreprises devront justifier, à l'aide d'une ou plusieurs factures, avoir engagé des dépenses de numérisation à hauteur de 450 euros minimum, et ce entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Les informations portant sur les conditions d'éligibilité à l'aide et le téléservice de dépôt de dossiers se trouvent à l'adresse suivante : cheque.francenum.gouv.fr.

(source : Ministère délégué aux petites et moyennes entreprises)

Un outil de suivi des investissements France Relance dans l'industrie

Vous pouvez suivre le déploiement du volet industrie du plan de relance grâce à cet outil de data visualisation. 1,3 million d'euros ont été attribués à 1275 projets, générant un total de 5,6 millions d'euros d'investissement total. Plusieurs entreprises de la circonscription, dont Pierburg à Basse-Ham ou Exxelia à Illange, en ont bénéficié.

<https://datavision.economie.gouv.fr/relance-industrie>

(source : Ministère délégué à l'industrie)

Des décisions de court et de long terme pour faire face aux gels destructeurs de notre agriculture

Deux épisodes de gel ont affecté les cultures dans plusieurs régions. Plusieurs types de production ont été touchés ; en particulier, la viticulture et l'arboriculture. Le Gouvernement est très mobilisé pour soutenir et accompagner les agriculteurs.

Le régime de calamité agricole sera appliqué le plus vite possible. Les préfets ont déjà lancé la démarche. Pour la vigne, soumise à un régime de réparation différent, les mécanismes fiscaux vont être adaptés pour alléger les exploitants.

Le Gouvernement appelle, par ailleurs, à la solidarité et à la responsabilité de chacun des acteurs susceptibles de soutenir le secteur agricole. Les assurances sont le moyen le plus rapide pour indemniser les producteurs. Les acteurs du secteur bancaire vont être réunis pour établir un plan d'accompagnement.

Alors que les intempéries pourraient se multiplier dans les années à venir, il est nécessaire adopter une approche de long terme : **70 millions d'euros du plan de relance seront consacrés au matériel de protection contre les aléas climatiques.**

Aussi, parce que le matériel de protection ne suffit pas toujours, une réflexion va être engagée sur les nouveaux outils de lutte contre les intempéries, sur l'évolution des pratiques agronomiques et sur le choix des variétés et des cépages.

(source : Ministère de l'Agriculture)

Développement du mentorat pour les jeunes

Annoncé par le président de la République le 1er mars 2020 dans le cadre de l'agenda en faveur de l'égalité des chances et du [plan « 1 jeune, 1 solution »](#), le **dispositif « 1 jeune, 1 mentor »** vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient de l'accompagnement d'un mentor (étudiant, professionnel en exercice ou retraité), **pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle**. Le mentor met à disposition son expérience et ses réseaux, à raison de quelques heures par mois, avec une ambition : aider le mentoré à améliorer des compétences ou capacités qui lui permettront de se sentir plus à l'aise ou plus autonome pour avancer dans la vie.

Le président de la République a fixé un objectif de **100 000 jeunes suivis dès 2021, soit un triplement par rapport à 2020 avant un passage à 200 000 en 2022**.

Dans ce contexte, un [premier appel à projets](#) est lancé ce jour, à destination des structures d'intérêt général, pour accélérer le développement du mentorat en France. Doté de 16 millions d'euros, il sera ouvert du 25 mars au 19 avril 2021 et permettra aux associations de se déployer sur les territoires afin d'atteindre l'objectif fixé. Les structures peuvent candidater en se rendant sur <https://travail-emploi.gouv.fr/1jeune1mentor-premierAAP>.

Cet appel à projets constitue un premier jalon essentiel dans la construction d'une politique de coopération publique-privée de soutien au mentorat. Il sera complété dans les prochains mois par un second exercice similaire, en cohérence avec les moyens financiers (30 millions d'euros, en sus des moyens déjà en place sur le sujet) engagés cette année dans le cadre de l'initiative.

(source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion).
